FÉDÉRATION DES FINANCES

SECTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
DDFIP
DRDDI

COMPTE RENDU CHS-CT du 6 Mai 2020

FO-Finances 64 n'a pas souhaité, vu les circonstances, faire de déclaration liminaire.

Nous souhaitons par ailleurs, un prompt rétablissement à l'ISST.

L'intersyndicale, concernant ce CHS-CT, a fait parvenir à l'administration un certain nombre de questionnements et de propositions afin d'éviter toute demande irréalisable (lien ci-joint).
https://www.fo-dgfip-sd.fr/064/IMG/pdf/courrier_intersyndicale_chs-ct_du_6_mai_2020.pdf

Objectif affiché: *ne pas «faire monter la température» artificiellement en créant des problèmes là où il n'y en a pas. Il s'agit de se montrer efficace afin de protéger au mieux l'ensemble des personnels en limitant le présentiel et en favorisant le télétravail, indépendamment des positions dogmatiques sur le sujet. FO a toujours répété qu'il restait réservé sur le sujet (risque d'isolement de l'individu, de burn out etc….) sauf que la période demeure exceptionnelle.*
Nous devons protéger avant tout nos collègues, chacun tirera un enseignement de cette expérience à la fin de l'état d'urgence.

Rappelons au passage que le CHS-CT n'a pas vocation à se substituer à l'administration «employeur». L'employeur a l'obligation de protéger ses salariés. Il appartenait donc, dans un premier temps à la Direction locale d'acquérir tout le matériel de protection lors du PCA (Plan de continuité de l'activité) et en vue du PRA (plan de reprise d'activité). Le CHS-CT propose en complément, des actions en vue de prévenir les risques et de protéger nos collégues.

L'ORDRE DU JOUR ÉTAIT LE SUIVANT:

→ Désignation du Secrétaire élu par les représentants des personnels (Solidaires).

→ Procès-Verbal de la réunion du C.H.S-C.T 64 du 19 mars 2020 – Avis du Comité (approuvé à l'unanimité).

DDFiP: point sur les conséquences/effets du Covid19 sur les services de la DDFiP 64

- Organisation sanitaire

La Direction locale a dressé un bilan à la date du 5 mai 2020,
Aucun cas covid 19 avéré, aucune quatorzaine, 2 agents sont suspectés.

L'assistant de prévention (AP) a fait le point sur le matériel sanitaire:
⇒ en avril, 345 litres de gel hydroalcoolique, 120 litres d'alcool ménager et du papier sopalin ont été livrés. La direction précise qu'elle n'a pas été en mesure de se procurer des lingettes. Elle est en attente de la

livraison supplémentaire de 33 000 gants à destination des agents en charge du courrier.Les gants ne sont pas distribués à l'ensemble des agents car ils peuvent être «contre-productifs» dans la mesure où ils procurent un faux sentiment de sécurité qui conduit à ne plus respecter les gestes barrières.
⇒ L'AP a confirmé la livraison des masques chirurgicaux, ainsi répartie:
- 400 pour la Trésorerie de Bayonne Municipale;
- 600 masques pour la Trésorerie de Bayonne CH;
- 600 pour celle de Pau CH;
- 110 pour la DDFIP64 pour le(s) collègue(s) en charge du paiement des bons de secours;
- quelques masques, sur la même thèmatique, pour la Trésorerie du Bassin de Lacq.

⇒ En ce qui concerne les plexiglas 70 plaques PVC ont été commandées pour l'accueil.
La première livraison (40) aura lieu en fin de semaine prochaine. Pour certains services et postes des plaques ont été commandées sur mesure (2 métres pour les plus grandes, 1m50 pour les plus petites).Les agents techniques seront chargés de l'installation sachant qu'elles seront fixées sur les banques d'accueil. La livraison est prévue pour le 15 mai. Elles sont toutes pourvues d'un emplacement «courrier».

L'intersyndicale, dans son courrier adressé à la direction avait évoqué la possibilité de fournir, aux agents qui en feraient la demande, des plexiglas à disposer sur les bureaux afin de se protéger mutuellement. La direction, après réflexion, s'est montrée favorable tout en indiquant que «l'empattement» était conséquent (30cm).
Nous invitons les collègues intéressés à se signaler auprès de leur chef de service pour contacter l'AP.
Les crédits sont bien présents donc autant les utiliser.
La directrice, sur notre questionnement réfléchit, sur une non ouverture généralisée au public d'ici la fin de la campagne IR. Le public le plus en difficulté, et ce sera exceptionnel, le serait uniquement sur rendez-vous dans un cadre sanitaire strict. Par contre, elle nous a précisé qu'elle ne pouvait pas obliger un usager à porter un masque. En conséquence notre administration ne fournira pas de masques aux usagers lors de ces rendez-vous. Nous ne pouvons que le déplorer.

Concernant le télétravail, la DDFIP64, pour des raisons techniques, connaît une saturation. Aussi le nombre de télétravailleurs ne pourra être augmenté que de 15 pour l'instant.
Sur proposition de l'intersyndicale, l'augmentation de l'installation des «tours» au domicile des agents qui souhaiteraient télétravailler est à l'étude. Elle passe par la résolution de problèmes techniques et/ou de sécurité.
Pour l'instant le nombre de télétravailleurs/distants s'éléverait à environ 120 agents.

- **Organisation des missions prioritaires**

Petit rappel au préalable, ne pas confondre taux de mobilisation (agents en présentiel+agents en télétravail par rapport à l'effectif global) et % en présentiel (agents présents/tagerfip réel).

A la même date, 297 agents étaient en présentiel, 105 en télétravail ou travail à distance, 376 en ASA diverses, soit un total de 36% des effectifs en «activité».

Sur l'ensemble des SIP, 68 agents se trouvaient en présentiel, 30 à 32 en télétravail soit une mobilisation pour la campagne IR de 49% des effectifs.

- **Point Campagne impôt sur le revenu**

Les travaux consistent pour l'essentiel à apporter des réponses par téléphone et mail. Les services ont réceptionné les premiers NPAI (déclarations+états 1236). Le taux de télédéclaration est nettement plus élevé comparativement à la même période en 2019. Les appels téléphoniques sont assurés (dixit la Direction) pour l'essentiel par le CDC (Centre de Contact) aidé en cela par des agents en renfort dont la mission première est autre.
Le CDC affichait un présentiel de 26 collègues (compte tenu des rotations) pour 12 agents en télétravail. La direction n'a pas su nous préciser si le différentiel était en ASA.

La direction a tenu à préciser que les règles de distanciation étaient dans tous les cas respectées (il en va de la responsabilité de la directrice, elle l'a souligné). Cette dernière rappelle à chaque fois les règles sanitaires régissant la présence des agents dans les lieux communs.

- **Point premières réflexions sur le retour progressif à l'activité post confinement**.

La Directrice a été très claire sur le sujet, tout le monde ne reprendra pas le 11 mai. Elle respecte en cela les directives de la DG (cf compte rendu national du 6 mai 2020)
https://www.fo-dgfip-sd.fr/064/IMG/pdf/audioconference_nationale_du_6_mai_2020.pdf et de rajouter, «les Chefs de service ne demanderont pas à leurs agents de tous revenir au travail à cette date là».
Le maître mot c'est la PROGRESSIVITÉ.
Dans le cadre du PRA (plan de reprise d'activité) elle précise que les Chefs de poste et de service ne doivent en aucun cas solliciter les agents dont la «vulnérabilité» a été recensée par le Médecin de prévention. Cela ne les empêche pas, bien au contraire, de prendre de leurs nouvelles. Ces agents restent en ASA ou, si possibilité, en télétravail.
Cette solution vaut également pour les parents en charge de famille (garde enfant-s) si la scolarisation ne s'avère pas possible. La direction ne fait que reprendre les préconisations DG ((cf compte rendu national du 6 mai 2020). En tout état de cause, un point sera fait début juin pour tous ces collègues.
La semaine du 11 mai sera mise à profit par les Chefs de service et de postes afin d'étudier les aménagements matériels possibles aux fins d'un retour progressif des agents dans le cadre du PRA.

DRDDI : point sur les conséquences/effets du Covid19 sur les services de la DRDDI Bayonne

- **Organisation sanitaire, organisation des missions prioritaires, point premières réflexions sur le retour progressif à l'activité post confinement**.

Concernant le PRA l'examen des situations est effectué service par service, modalités par modalités.
Les objectifs majeurs sont la reprise de l'activité douanière ainsi que la protection des personnels.
Comme pour la DDFIP les maîtres mots sont: distanciation, télétravail et reprise progressive.Le Directeur se félicite du pourcentage d'agents en télétravail. La dotation en masques s'élève désormais à 16 000 soit une dotation jusque mi-juin.
Le télétravail se fait comme à la DDFIP64 sur la base du volontariat. En l'espèce, les services douaniers n'étant pas en saturation, le CHS-CT participera en cofinancement à l'achat de 26 ordinateurs portables.
Concernant le nettoyage, les instructions ont été données afin de respecter les consignes sanitaires (nettoyage des points contacts, portes laissées ouvertes etc.…). En tout état de cause, tous les locaux seront nettoyés au plus tard le 07/05/2020.
Pour des raisons tenant à la sécurité des contrôles douaniers nous n'en dirons pas plus. A charge pour les collègues de se rapprocher de leur représentante FO.

Programme d'intervention du CHSCT 64 – Actualisation (Avis du Comité)

Vous trouverez infra les opérations recensées dans les deux Directions.

L'acquisition des masques a fait débat. En effet, trois devis nous étaient soumis.
L'administration proposait l'acquisition de masques UNS (usage non sanitaire) de catégorie 1 voire 2.
Le CHS-CT souhaitait doter l'ensemble des personnels des meilleures protections. Notre objectif s'inscrit sur du long terme puisque malheureusement nous devrons vivre avec ce virus pour un bout de temps.
Un débat s'est engagé sur la possible acquisition de masques FFP2 et chirurgicaux.
Les représentants FO ont demandé l'avis du Médecin de prévention. Cette dernière a précisé que les masques chirurgicaux répondaient en tout point aux préconisations sanitaires (le masque FFP2 étant plus «lourd» à porter sur la durée).
Le débat a tourné court, dans la mesure où les deux directions nous ont fait comprendre que d'une part, les commandes de masques à usage sanitaire passaient par le Préfet, qu'il nous opposerait une fin de non recevoir et que d'autre part, l'application chorus bloquerait ce type d'acquisition(s). Pour les directions, le CHS-CT intervient en complément des dotations des directions et ne doit pas s'y substituer.

En conséquence, l'intersyndicale à l'unanimité s'est «rabattue» sur un mix de deux types de masques (UNS1filtre à 95% réutilisable 20 fois et UNS2 filtre 70% réutilisable 80 fois), la Directrice proposant de doter chaque agent des deux directions de 2 masques.
Nous attirons votre attention sur les conditions d'utilisation et de nettoyage des masques.

Concernant le nettoyage, l'intersyndicale avait demandé communication des éléments relatifs à la fréquence, aux heures consacrées à ce dernier etc....En effet, aux termes de l'article R 4224-18 code du travail le CHS CT émet un avis sur les mesures à prendre pour le nettoyage. Encore faut-il que l'administration nous communique les prestations réalisées eu égard aux surfaces concernées.
Pour rappel, en audioconférence du 24 avril, la Directrice s'était refusée à communiquer les éléments aux OS. Dans cette même réunion FO avait également soulevé la question relative à la vérification des climatisations et ventilations. Sur ce dernier point la direction a précisé que les vérifications avaient commencé.
Concernant le nettoyage, la direction a reconnu qu'il n'y avait pas de volume horaire dédié mais une obligation de résultat pesant sur les entreprises. Les visites de vérification sont trimestrielles. La direction reconnaît qu'il peut y avoir, au sein d'un même batiment, des disparités entre étage. Il appartient aux chefs de service de signaler tout manquement (dixit la direction).
En ce qui concerne les agents berkani, la problématique est différente. La direction répond et répondra aux sollicitations de chefs de postes pour des compléments de prestations.
Si les collègues notent des manquements, vous voudrez bien nous le signaler.

Question diverses

Concernant l'obligation faite aux agents de poser des congés et/ou RTT (ordonnance de M Dussopt) la note DG vient de sortir. Le mémento adressé à nos adhérents avait malheureusement vu juste.

La directrice se propose dans un délai de 8 jours de revenir vers les OS concernant l'application de ce dispositif. Les représentants FO continueront de lutter contre cette ordonnance aux conséquences néfastes.

Sur les congés d'été, la directrice a fait part des «nécessités de service». Pour autant, elle estime que «le refus des congés au motif des retards pris serait excessif».

Selon ses dires, les besoins des services seront recensés en fonction des priorités 1 et non 2 et 3 (cf PRA national publié sur ulysse).

Enfin les représentants FO ont demandé ,en vue de la reprise ultérieure des activités de restauration, s'il était possible que le CDASS finance les plexiglas afin d'isoler les agents lors de la prise des repas. La directrice a répondu que l'organisation d'un CDASS en audioconférence sur ce thème était possible.

Bon nombre d'actions étant annulées en CHS-CT et en CDAS, il nous paraît utile de mobiliser les crédits inemployés à la protection de nos collègues. Si par ailleurs, vous avez des suggestions , n'hésitez pas à nous en faire part très rapidement.

Enfin sur les test et la prise de température, sauf à tomber sous le coup de la loi (protection des données médicales) l'employeur public ne peut pas obliger ses salariés à ce dépistage systématique.
Les tests ne seront réservés qu'aux cas avérés et cas contacts dans le cadre général des mesures de santé publique.

Vous trouverez supra et pour rappel , les projets actés de la DDFIP et de la DRDDI.

PROJETS CONCERNANT LA DDFIP64

N° du Projet	SITES	NATURE DES OPÉRATIONS	MONTANT	OBSERVATIONS
1	Divers	Frais de secrétariat	1000€	Provision
2	Divers	Amélioration Poste travail:200 souris verticales		PAP
2bis	Divers	Amélioration Poste travail 20 pupitres docuglide		PAP
3	Divers	Amélioration Poste travail:200 souris verticales		PAP
4	Divers	Amélioration Poste travail:200 tapis de souris.		PAP
5	Divers	Mise à jour signalétique incendie		
6	Divers	Prévention du risque de radon		
7	Divers	Remplacement BAES		
8	Tous sites	Gel hydroalcoolique,désinfectants,gants		
9	Tous sites	Masques UNS1+UNS2		
10	Tous sites	Flacon Spray	1200€	
11	Pau Monpezat	Remplacement stores SIE de Pau	3115,99€	

PROJETS CONCERNANT LA DRDDI

N° du projet	SITES	NATURE DES OPERATIONS	MONTANT	OBSERVATIONS
1	Stand de tir	Désamiantage toiture	Devis à létude	Respect réglementation
2	Stand de tir	Sécurisation pose clôture et portail	Devis à létude	Sécurisation lors des travaux.
3	Oloron BSI	Déverrouillage manuel des rideaux métalliques garage	Devis à létude	Normes incendie et secours
4	Tous sites	Savon et essuie-mains	388,00 €	Prévention Covid19

Vos représentants FO-FINANCES 64 à ce CHSCT

Nathalie SABATHE - Titulaire (BSI Cambo)
Myriam CANNONE - Suppléante (Sip de Pau)
Jean BERNET -Titulaire (Trésorerie Oloron)